

J'ai commencé par dire que j'appuyais le bill. En reprenant mon siège, je le réitère.

[Français]

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'appréhension que je prends la parole aujourd'hui, pour prendre position sur le bill C-242, loi modifiant la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les allocations de retraite pour les députés et la loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Il est toujours très embarrassant pour un député de dire s'il doit voter en faveur ou contre l'augmentation de son propre salaire. Ce sujet exige un examen de conscience sérieux, bien sûr, mais je tiens néanmoins à exprimer franchement mon opinion sur ce sujet.

Je respecte les opinions exprimées par mes honorables collègues sur ce sujet, et aussi je ne leur tiendrai pas grief de leur vote, même si je ne partage pas toujours leurs opinions.

Monsieur l'Orateur, les députés ont écouté avec beaucoup d'attention le plaidoyer du très honorable premier ministre (M. Trudeau), le 26 avril, au cours duquel il a annoncé les propositions du gouvernement concernant la hausse de l'indemnité et des dépenses des députés. Il faut noter tout de suite que le très honorable premier ministre s'est abrité derrière les recommandations de la Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, présidée par M. T. N. Beaupré, président de la compagnie *Domtar*. Voici d'ailleurs le résumé qu'en a fait le premier ministre:

...l'avenir du Canada dépend en grande partie de la capacité des Canadiens de se faire représenter au Parlement par les personnes les mieux qualifiées;

...les indemnités doivent être suffisamment élevées pour attirer des gens qui ont fait leurs preuves et ce, au moment de leur carrière où leur rémunération peut atteindre son maximum;

...la fonction de député constitue un emploi à plein temps; l'horaire quotidien de la Chambre des communes est habituellement plus long que l'horaire moyen dans l'industrie;

...le mandat d'un député à la Chambre des communes est aléatoire; 292 députés ont été défaits au cours des 12 dernières années...

...la nature même de la charge devient de plus en plus accablante, complexe et délicate; elle exige une force morale peu ordinaire;

...les fonctions de députés entraînent des dépenses multiples auxquelles n'ont pas à faire face les autres salariés; ces dépenses ne sont pas fiscalement déductibles comme c'est le cas dans nombre d'autres pays.

Et le très honorable premier ministre ajoutait:

Le gouvernement est d'avis, monsieur l'Orateur, que les intérêts du Canada seront bien mal servis si le Parlement fixe les taux de rémunération des représentants élus du peuple à un niveau trop élevé ou trop bas; car dans le premier cas, il attirera des candidats intéressés par le gain et, dans le second, il interdira en quelque sorte le service parlementaire à tous ceux qui ne disposent pas de revenus personnels. D'après le gouvernement, cette seconde éventualité constitue une cause de souci bien plus immédiate que la première.

Voilà ce que disait le très honorable premier ministre.

Monsieur l'Orateur, je crois personnellement que les arguments du très honorable premier ministre ont du bon, et à une autre occasion, à une autre époque, et dans un contexte économique meilleur, je ferais miennes les propositions du gouvernement, parce que j'aurais grand

[M. Gilbert.]

besoin de cette augmentation, étant donné que je représente une circonscription rurale qui compte quelque 50 municipalités et à peu près 80,000 âmes, et qui s'étend sur plus de 100 milles de longueur. De plus, j'ai dix enfants à faire vivre. Mais, étant donné les circonstances actuelles, et plus particulièrement la situation économique dans laquelle nous nous trouvons, à une époque où des milliers de travailleurs sont sans emploi, où la hausse du coût de la vie n'est pas maîtrisée, où le plus grand danger que nous courons est l'inflation, selon les économistes, je ne puis l'accepter. Au fait, M. John Young, président de la Commission des prix et des revenus, déclarait hier à Vancouver que l'inflation n'est pas matée, et qu'il faut qu'employeurs et employés y aillent avec modération en réclamant des hausses de salaires et de profits.

Monsieur l'Orateur, je me vois donc obligé de m'opposer à la hausse des indemnités et dépenses proposée par le gouvernement. Premièrement, celui-ci prétend qu'une telle mesure aura pour effet d'attirer dans les rangs parlementaires des personnes mieux qualifiées et d'avantage en mesure de résoudre les problèmes économiques du Canada.

Tout d'abord, on me permettra de douter de cette affirmation. Admettons, pour l'instant, que le Parlement soit «bourré» d'économistes et d'avocats. Cela résoudrait-il le problème des chômeurs? Si les affaires vont mal présentement, si l'économie est à l'envers, est-ce la faute des députés, ou bien celle des gouvernants, qui tolèrent un régime financier archaïque et démodé, dont les conséquences sont de priver la masse des consommateurs du pouvoir d'achat nécessaire. Ce sont les économistes, les avocats et les fonctionnaires qui conseillent le gouvernement. Ce sont tous des gens instruits et qualifiés, comme l'a dit le très honorable premier ministre. Toutefois, ils ont conduit l'économie canadienne à la faillite, surtout à cause de leur inhabileté évidente à administrer avec justice toutes les classes de la société.

● (2.50 p.m.)

Pendant ce temps, on refuse d'augmenter les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales, de même que d'instaurer un régime de revenu annuel garanti à tous les Canadiens.

Pour prouver mon avancé, voici quelques résultats de scrutins qui ont eu lieu à la Chambre depuis l'ouverture de la session en 1968. A quatre reprises, les conservateurs progressistes se sont joints aux libéraux pour défaire des motions créditistes ou néo-démocrates relatives au revenu minimum garanti pour les Canadiens, à la majoration des allocations familiales, et à l'augmentation du pouvoir d'achat pour ceux qui en ont le plus besoin. A l'occasion de votes très importants visant à améliorer le sort des pauvres, les conservateurs progressistes ont appuyé, soit les créditistes, soit les néo-démocrates, mais la majorité libérale s'y est toujours opposée.

Voici quelques observations sur certains scrutins antérieurs.

Le 28 octobre 1969 et le 13 octobre 1970, la motion sur le revenu minimum garanti a été défaite par le gouvernement.

Le 5 novembre 1968, le 10 juin 1969 et le 28 octobre 1969, lors de motions visant à réduire les impôts, ceux-ci ont été maintenus par le gouvernement.